

Le jeudi 10 octobre 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

**Etaient présents :**

M. HERRERO ; Mme SOUZEAU ; M. BLONDEL ; Mme BESNIER ; M. LANGELLIER (arrivé en cours de séance) ; M. LEMAITRE ; M. ROUSSELIN ; M. SIDOINE

**Etaient absents/excusés :**

Mme BERTRANDIE, ayant donné pouvoir à Mme COURCOT ; Mme BASILLE, ayant donné pouvoir à M. HERRERO ; Mme DELAUNAY ; Mme BUNEL.

**Désignation d'un secrétaire :**

M. LEMAITRE

**Rappel de l'ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire

Approbation du PV du 2 juillet 2019

1. Finances – Facturation des frais scolaires à Raffetot
  2. Finances – DM n°1
  3. Finances – Indemnité Receveur
  4. Fiscalité – Fixation du taux de la taxe d'aménagement
  5. SDE76 – Révisions statutaires 2020
  6. SDE76 – Renforcement et EP Route de Mirville (annule et remplace la délibération du 02/07/2019)
  7. Recensement 2020 : Nomination du coordinateur et recrutement des agents recenseurs
  8. Mise à jour de l'arrêté général de circulation et de stationnement
  9. Logement communal – Recours à un architecte pour la réhabilitation de la maison rue de l'école
- Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2019**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

Approuvé à l'unanimité.

**1. Finances – Facturation des frais scolaires à Raffetot**

Madame Le Maire rappelle le dispositif mis en place dans le cadre de la convention signée avec la commune de Raffetot pour la facturation des dépenses scolaires et périscolaires des élèves Raffetotais.

Le calcul du coût d'un élève pour l'année scolaire 2018-2019 a été réalisé de manière à pouvoir arrêter le montant à facturer.

La proposition de facturation est basée sur les coûts réels supportés par la Commune de Nointot, et s'élève à 40 278 € pour l'accueil de 43 élèves Raffetotais.

Il est proposé d'approuver les montants et d'autoriser Madame le Maire à facturer et émettre un titre de 40 278 € à la commune de Raffetot au titre de l'année scolaire 2018-2019.

➔ **Voté à l'unanimité**

## **2. Finances – DM n°1**

Lors du vote du budget, le 28 mars 2019, des crédits ont été inscrits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Suite à la réception des factures SDE pour les travaux rues des deux Hameaux et du beau soleil, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus.

Il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

### INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 20 000 €	
204	2041511	Subventions d'équipement versées		+ 20 000 €
TOTAL			- 20 000 €	+ 20 000 €

→ **Voté à l'unanimité**

## **3. Finances – Indemnité Receveur**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur Michel GERARD, receveur de Bolbec a quitté ses fonctions au 31 août 2019, et qu'il a adressé à la commune son relevé d'indemnités de conseil et gestion de l'année 2019 sur la base de 240 jours. Il est proposé de lui verser ses indemnités.

Il a été remplacé par Madame MINOT. Il convient de fixer le taux de rémunération du nouveau receveur à compter du 1er septembre 2019. Comme pour les précédents receveurs, il est proposé de fixer son taux de rémunération à 100%.

Il est proposé de verser l'indemnité 2019 à Monsieur Gérard MICHEL sur la base de 240 jours ; et de fixer le taux de rémunération du nouveau receveur d'indemnités de conseil et gestion de l'année 2019, Madame MINOT, à 100 % à la date de sa prise de poste, soit le 1er septembre 2019.

→ **Voté à l'unanimité**

## **4. Fiscalité – Fixation du taux de la taxe d'aménagement**

Depuis le 1er janvier 2012, et par délibération en date du 18 novembre 2011, la taxe d'aménagement est mise en place sur la commune.

Son taux est, depuis sa création, fixé à 3%.

Il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble de la commune pour l'année 2020, avec exonération pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

→ **Voté à l'unanimité**

## **5. SDE76 – Révisions statutaires 2020**

Les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

Ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.

Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :

- la transition énergétique,
- l'équipement énergétique de son territoire,
- la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
- le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
- la production d'énergie d'origine renouvelable,
- les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
- la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
- la gestion simple et intelligente de l'énergie: réseaux communicants, stockage d'énergie.

Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

L'absence de délibération vaut avis défavorable.

Il est proposé d'adopter les statuts et le règlement 2020 du SDE76

➔ **Voté à l'unanimité**

#### **6. SDE76 – Renforcement et EP Route de Mirville (annule et remplace la délibération du 02/07/2019)**

Des travaux de renforcement et d'éclairage public sont envisagés route de Mirville. Madame le Maire présente le projet. Le coût prévisionnel s'élève à 354 605,52 €, la commune participera à hauteur de 25 507,13 €.

Il est proposé d'adopter le projet et d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire, et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 25 507,13€ TTC.

➔ **Voté à l'unanimité**

#### **7. Recensement 2020 : Nomination du coordinateur et recrutement des agents recenseurs**

La collectivité doit organiser pour l'année 2020 les opérations de recensement de la population. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février.

Désignation du coordonnateur :

Madame le Maire désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2020.

L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité de récupération du temps supplémentaire effectué le cas échéant.

Recrutement des agents recenseurs :

Il est proposé :

- D'ouvrir deux emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2020.
- D'établir la rémunération brute comme suit:
- 1.13 € la feuille logement
- 1.72 € le bulletin
- Les séances de formation seront rémunérées sur la base horaire du smic.

➔ **Voté à l'unanimité**

**Arrivée de M. LANGELLIER**

## **8. Mise à jour de l'arrêté général de circulation et de stationnement**

Dans le cadre de la clarté et l'efficacité du règlement général de circulation ; et de la nouvelle signalisation envisagée, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Pont SCNF entre la rue de l'école et le Galet : vitesse limitée à 30 km/h sur le pont avec mise en place d'un sens prioritaire ;
- Route du beau soleil donnant sur le pont : Installation d'un STOP ;
- Rue des Deux Hameaux, Mare aux Saules et Route du Beau Soleil: vitesse limitée à 30 km/h
- Parkings entre l'église et la place fontaine, devant l'école : stationnement en marche arrière obligatoire.

→ **Voté à l'unanimité**

## **9. Logement communal – Recours à un architecte pour la réhabilitation de la maison rue de l'école**

Pour faire suite à l'acquisition de la maison située 9 rue de l'école, il est nécessaire de prévoir des travaux de réhabilitation.

Afin de chiffrer au mieux ces derniers, il est nécessaire de faire appel à un architecte.

Il est proposé d'autoriser Mme Le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la maison et des extérieurs au 9 rue de l'école

→ **Voté à l'unanimité**

## **Questions et informations diverses**

- La composition du conseil communautaire de Caux Seine Agglo pour 2020-2026 sera selon la procédure de droit commun. La commune de Nointot sera donc représentée par 1 seul conseiller communautaire.

- Suite à l'arrêt de la desserte ferroviaire de la gare de Bolbec-Nointot, la Région met en remplacement des navettes par car entre le centre de Nointot (place du presbytère) et la gare de Bréauté. Les horaires des services ont été établis afin d'assurer la correspondance soit pour Le Havre soit pour Rouen. Cette navette dessert également Bolbec, elle n'est pas limitée aux usagers de la SNCF. Les horaires sont affichés en mairie, et sont sur le site internet de la commune.

M. Langellier précise que les horaires des trains devraient être modifiés vers mi-décembre 2019, et que les gares dites « moyennes », comme Yvetot ou Bréauté seront moins desservies.

Par ailleurs, il est rappelé qu'un car passe tous les lundis matin à 08h55 sur la place du presbytère pour aller au marché de Bolbec (retour aux alentours de 12h00).

- Suite à l'incendie majeur survenu auprès de la société Lubrizol, à Rouen, le jeudi 26 septembre dernier, M. le Préfet a décidé, en accord avec Mme la Rectrice, de reporter la journée de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires, initialement programmée le mardi 15 octobre 2019.

M. Langellier demande si le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis à jour depuis sa création. Mme le Maire l'informe qu'il est revu tous les ans.

- Le déploiement de la vidéo protection, prévu pour octobre, est reporté. Elle sera mise en place en décembre 2019 ou janvier 2020. Le titulaire du marché a rencontré des difficultés dans le traitement de notre dossier.

- Le déploiement de la fibre optique est toujours en cours sur la commune, pour une mise en place effective de la fibre mi 2020 en principe. Certaines remarques ont été remontées suite aux travaux : affaissement de la tranchée route de la Gare ; pavés et béton laissés sur la voirie à l'angle de l'allée du Bois notamment.

- Les travaux de voirie rue des Deux Hameaux sont terminés. Certaines reprises ont été nécessaires, notamment sur les accotements. Quelques administrés ont contacté la mairie pour signaler des dysfonctionnements ; Caux Seine Agglo a pris contact avec les habitants pour essayer de remédier aux problèmes rencontrés. Nous avons également reçu une lettre anonyme nous informant du fort mécontentement d'un/une habitant(e) suite à ces travaux. Il est

regrettable de ne pas pouvoir apporter de réponse à la personne à l'origine de ce courrier, ne connaissant pas son identité. Une réunion est programmée le lundi 21 octobre avec le service voirie de Caux Seine Agglo pour faire un point sur les travaux réalisés.

- L'impasse menant à la ferme de la sucrerie va être revêtue en gravillonnage.

- Un des agents technique est en arrêt maladie. Si l'arrêt est amené à durer, l'agent saisonnier, dont le contrat se termine en principe le 31 octobre, le remplacera le temps de son absence.

- L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les travaux effectués cet été à l'école (peinture, douche dans le bloc des maternelles). Merci aux volontaires.

- Une réunion de présentation du projet de travaux d'amélioration de l'exutoire de l'ouvrage B12 rue Neuve est programmée.

- Plusieurs lampadaires sont à remplacer/réparer. Forlumen interviendra mi-novembre. La municipalité remercie vivement les habitants qui alertent en cas de dysfonctionnement ou de dégradation des points lumineux.

- Un circuit cyclo touristique va être matérialisé par des panneaux pour l'itinéraire Beuzeville-la-Grenier/Mirville/Bernières/Nointot.

- Le bilan du centre aéré est bon, malgré un nombre d'inscrits en baisse cette année. Les enfants et parents étaient satisfaits de l'équipe et du programme.

- Le bilan de la fête du sport est très bon. Suite à celle-ci des inscriptions ont été enregistrées pour les activités suivantes : foot, tennis, tennis de table, BMX, zumba, vélo.

- Dates à retenir :

Forum des aidants : 15/10/2019 à la salle polyvalente

Réunion PLUI (élus de Nointot) vendredi 18/10/2019 à 9h00

Repas des aînés : 20/10/2019

Noël des enfants : 11/12/2019

Colis + gouter : 14/12/2019

Vœux : 11/01/2020

Galette des rois : 25/01/2020

Elections municipales : 15 et 22/03/2020

- M. Herrero alerte sur la recrudescence de vols dans les maisons, garages, abris de jardin, etc.. il recommande la plus grande vigilance à chacun.

La séance est levée à 19h45

Le Maire,  
C. COURCOT